



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS

RECRUTEMENT

Chargé(e) de mission Prévention des expulsions locatives (PEX)

Intitulé du poste :

Chargé(e) de mission Prévention des expulsions locatives (PEX)

Localisation administrative et géographique : Le poste est basé à Vannes à 91% du temps à la DDETS (Parc Pompidou – Rue de Rohan) et 9% du temps à l'ADIL 56 (Parc d'activités de Laroiseau – 14 rue Ella Maillart)

Date de prise de poste : 1er octobre 2025

Durée de la mission : 5 mois

Type de contrat : CDD (employeur : ADIL 56) – remplacement congé maternité

Temps de travail : 35 heures hebdomadaires – semaine de 4,5 jours

Fondement juridique du recrutement : ce poste est ouvert aux contractuels. Le recrutement d'un contractuel est fondé sur l'article L.332-2-2° du code général de la fonction publique de l'État.

Généralités – environnement et structures :

La prévention des expulsions est copilotée par le Conseil départemental et l'État, au moyen de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX).

La CCAPEX intervient à deux niveaux, d'une part, son secrétariat traite les différentes étapes de la procédure d'expulsion, du commandement de payer au commandement de quitter les lieux, via le logiciel EXPLOC et d'autre part, il organise la tenue des commissions jusqu'au compte rendu.

Dans l'unité logement de la DDETS, 1,5 ETP sont en charge du traitement des différents stades de la procédure de prévention des expulsions.

L'étape du Concours de la force publique est traitée par les arrondissements, lesquels peuvent interroger la DDETS, en l'occurrence le-la chargé-e de mission afin d'étayer leurs décisions, notamment sur la période de fin de trêve hivernale.

S'agissant de la tenue des commissions, la CCAPEX plénière a validé l'organisation d'une CCAPEX territorialisée à l'échelle des arrondissements du territoire morbihannais soit : Lorient, Vannes et Pontivy.

Les services de l'État sont garants de l'égalité de traitement et de la qualité des réponses apportées.

Dans ce cadre, le-la titulaire du poste aura pour mission de veiller à la bonne coordination des commissions avec une attention particulière s'agissant de la qualité de traitement dont il devra s'assurer pour chaque arrondissement.

Mission principale : Appuyer la CCAPEX dans la mise en œuvre départementale des dispositifs d'aide en matière de prévention des expulsions locatives.

Activités principales

Assurer la coordination inter partenariale au sein du dispositif départemental de prévention des expulsions locatives

- Participer aux instances de coordination et d'animation de la PEX, en contribuant à identifier les thématiques et sujets à inscrire à l'ordre du jour.
- Recenser et proposer des actions permettant une amélioration de l'articulation partenariale et le renforcement du dispositif global de PEX (identification et intégration de nouveaux acteurs, partage de connaissance des dispositifs, actions éventuelles issues du pacte des solidarités, France Travail...)
- Mobiliser les acteurs membres des CCAPEX pour soutenir leur participation aux instances sur chaque arrondissement
- Prévoir les données de suivi et d'évaluation des Commissions.

Développer et harmoniser les CCAPEX territorialisées

- Recenser les saisines de la CCAPEX sur la plateforme dématérialisée « démarches-simplifiées.fr » et en prévoir l'ordre du jour, (suivi des correspondances : courriels, courriers d'invitations aux instances, de propositions des ménages ...)
- Assurer la traçabilité des échanges en amont et en aval des commissions (production de comptes rendu...)
- Veiller à la transmission des données quantifiées demandées périodiquement, à savoir :
 - la transmission des données CFP à la DIHAL
 - la transmission des données de procédures extraites d'EXPLOC aux arrondissements.

Spécificités du poste / contraintes

Le-la chargé(e) de mission exercera son activité sous l'autorité hiérarchique du responsable de l'unité logement à la DDETS, de la cheffe du service « lutte contre l'exclusion et protection des personnes », ainsi que de la directrice de l'ADIL.

Le poste est porté par l'ADIL du Morbihan dont le financement est assuré par l'Etat.

Relations professionnelles : gestionnaires du secrétariat de la CCAPEX, juristes de l'ADIL, agents de l'unité logement (référénts DALO, contingent préfectoral, secrétariat de la CCAPEX) et du service inclusion sociale, CAF, travailleurs sociaux, associations, bailleurs sociaux, préfecture, Conseil départemental etc.

Compétences attendues

- Connaissance de la réglementation, du fonctionnement et des dispositifs existants en matière d'accompagnement social et notamment sur les thématiques logement et procédure d'expulsion,
- Capacité à travailler en équipe, à animer un réseau de partenaires et à impulser une dynamique pour travailler en transversalité
- Capacité à s'adapter et à communiquer
- Compétences en bureautiques indispensables

Formation

Sciences sociales, gestion de projets à dimension sociale, droit immobilier...

Contacts :

Envoi de la candidature : Elise DEMAY, directrice de l'ADIL 56 – e.demay@adil56.org

Matthieu REBOLLE, responsable de l'unité logement au sein du service LCEPP – DDETS – matthieu.rebolle@morbihan.gouv.fr

Gaëlle BACILIERE, Cheffe du service « Lutte contre l'exclusion et la protection des personnes » (LCEPP) – DDETS – gaelle.baciliere@morbihan.gouv.fr

Candidatures à adresser avant le 25 septembre 2025